

# Comité de suivi des fonds affaires intérieures FAMI - FSI - IGFV

Mercredi 12 octobre 2022

# Introduction

**M. Éric JALON**

**Directeur général des étrangers en France**

# Comité de suivi des fonds affaires intérieures

Conformément à l'article 38 du règlement UE 2021/1060 portant dispositions communes 2021-2027, un **comité de suivi** est mis en place par l'Etat membre pour la mise en œuvre de tous les programmes de l'Union européenne.



# Sommaire

## 1. Approbation du règlement intérieur

- Composition
- Missions
- Organisation

## 2. Éléments présentés pour examen

- Présentation des programmes
- Mise en œuvre des programmes
- Communication et visibilité
- Respect des conditions favorisantes

## 3. Éléments présentés pour approbation

- Méthode de sélection des projets
- Critères de sélection des projets

Comité

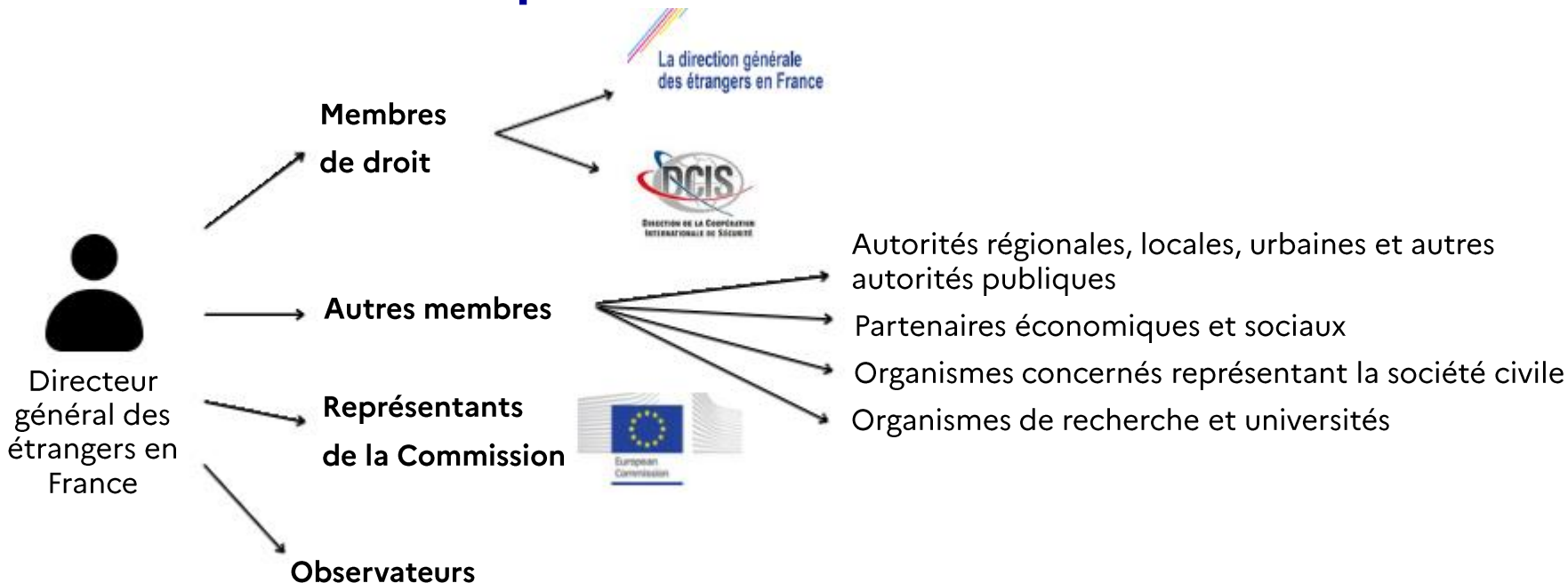
Examen

Approbation

# 1 – Approbation du règlement intérieur

---

# Composition du comité de suivi



# Missions du comité de suivi

## Le comité examine :

- les progrès dans la mise en œuvre des programmes,
- les problématiques rencontrées,
- la communication et la visibilité,
- autres points



## Le comité approuve :

- la méthode et les critères de sélection,
- les rapports annuels de performance (RAP), le plan d'évaluation,
- les modifications des programmes.

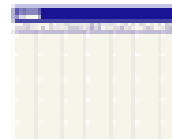


# Organisation du comité de suivi

**Quorum** : la moitié des membres de droit présents

**Décision** : à la majorité des membres présents

**Fréquence** : a minima 1 fois par an






**Obligations de confidentialité**

**Absence de conflits d'intérêts**







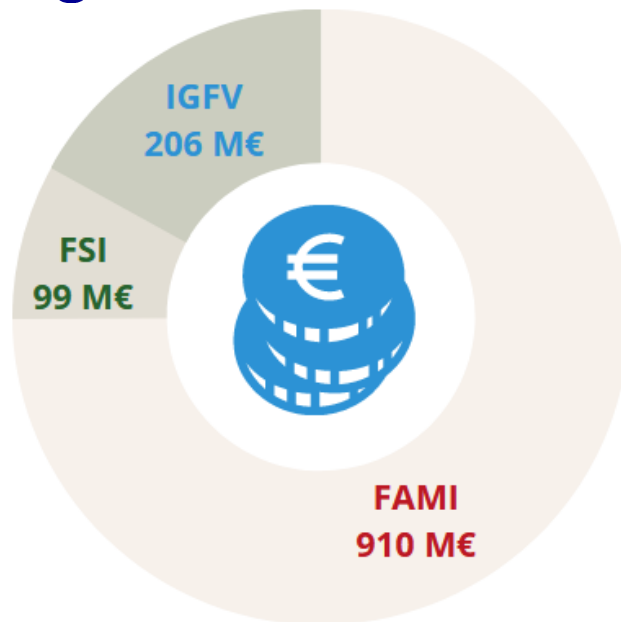
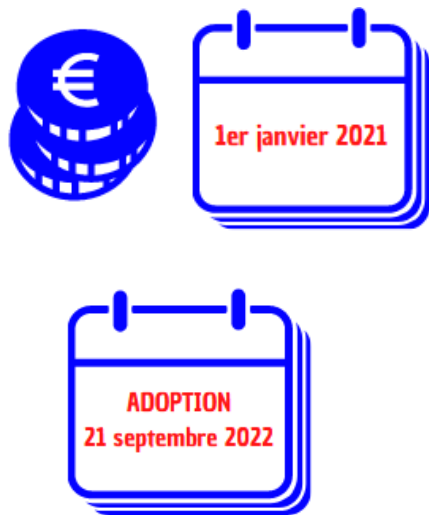
- 1 vote par membre du comité
- Présentiel : à main levée 
- Visio : inscrire dans le tchat « contre » / « abstention » 
- Audio : à voix haute 



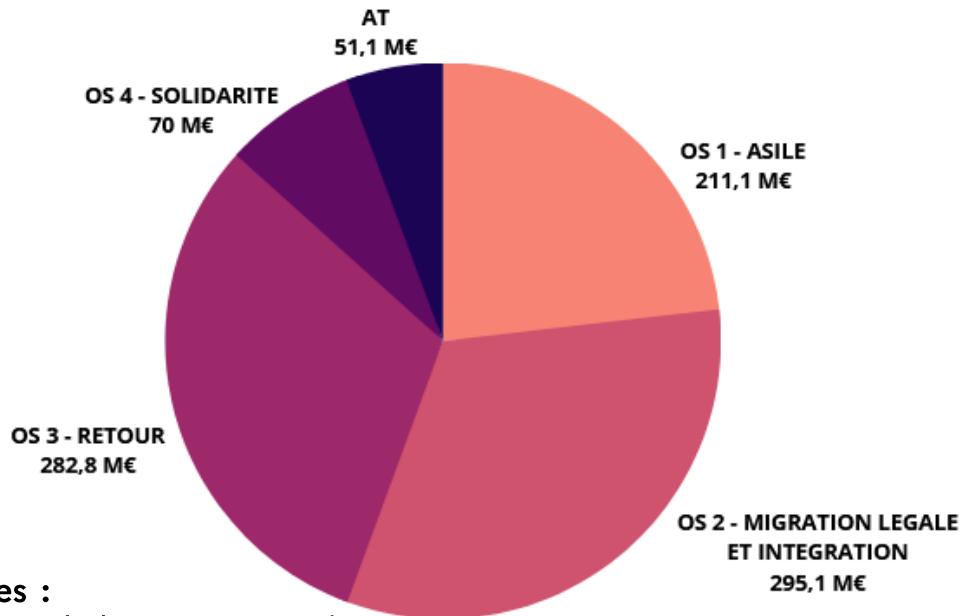
## 2 – Éléments présentés pour examen

---

# Présentation des programmes Programmation 2021-2027



# Répartition financière par objectif spécifique FAMI



## Obligations réglementaires :

- OS 1 – Asile : minimum 15% de la programmation
- OS 2 – Migration légale et intégration : minimum 15% de la programmation
- 6% d'assistance technique

# Programme FAMI



## ASILE

Renforcer et développer tous les aspects du régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure

### Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Premier accueil, projets santé, renforcement des capacités institutionnelles, coopération avec d'autres Etats membres, dématérialisation des procédures, formations

**211,1 M€**  
**23%**



# Programme FAMI



295,1 M€  
32%



## MIGRATION LEGALE ET INTEGRATION

Renforcer et développer la migration légale vers les Etats membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale effectives des ressortissants de pays tiers et contribuer à celles-ci

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Formations linguistiques, formation aux valeurs citoyennes, accompagnement vers l'emploi, accès aux soins, actions spécifiques en lien avec les besoins et le statut des BPI, mise en réseau des professionnels



# Programme FAMI



**282,8 M€**  
**31%**

## RETOUR

Contribuer à la lutte contre la migration irrégulière et garantir un retour durable et une réadmission effective dans les pays tiers

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Création d'infrastructures d'accueil ou de rétention, développement et amélioration d'alternatives effectives à la rétention, proposition d'aide au retour volontaire, développement des SI, assistance juridique dans les CRA



# Programme FAMI



**Pledge 2022**  
**70 M€**  
**8%**



## SOLIDARITÉ

Accroître la solidarité et le partage équitable des responsabilités entre les Etats membres, en particulier à l'égard des Etats les plus touchés par les difficultés liées à la migration et à l'asile, y compris par une coopération pratique

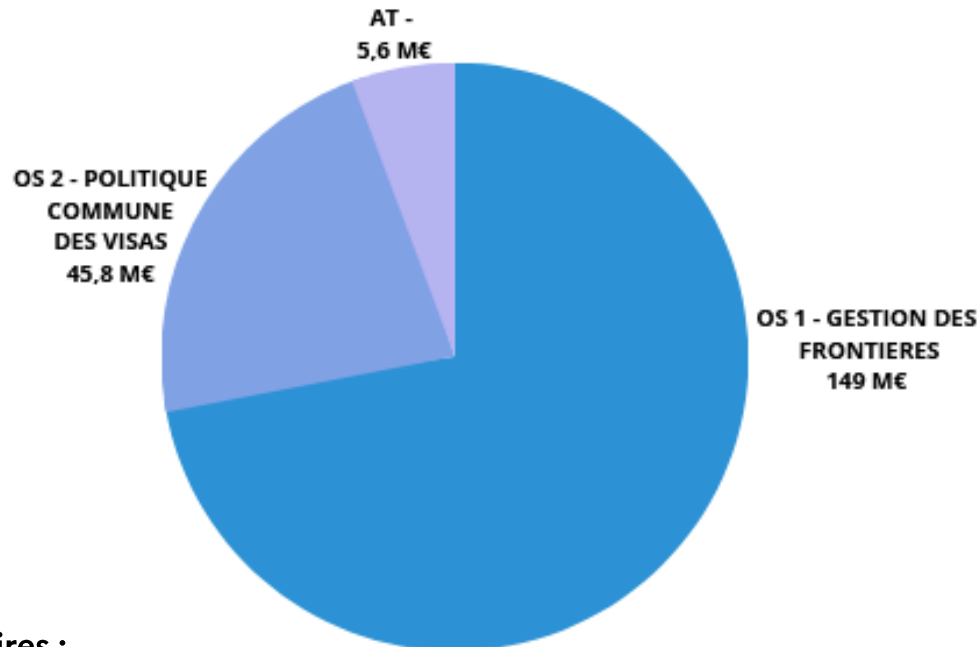
### Types d'action éligibles :

Relocalisation, réinstallation et admission humanitaire





# Répartition financière par objectif spécifique IGFV



## Obligations réglementaires :

- OS 2 - Politique commune des visas : minimum 10% de la programmation
- 6% d'assistance technique

# Programme IGFV



**149 M€**

**72%**

dont actions  
spécifiques (1,7 M€)

## GESTION DES FRONTIÈRES

Soutenir une gestion européenne intégrée efficace des frontières aux frontières extérieures

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Dématérialisation des procédures, équipements d'exploitation aux systèmes d'information, dispositif de surveillance aux frontières



# Programme IGFV



45,8 M€  
22%



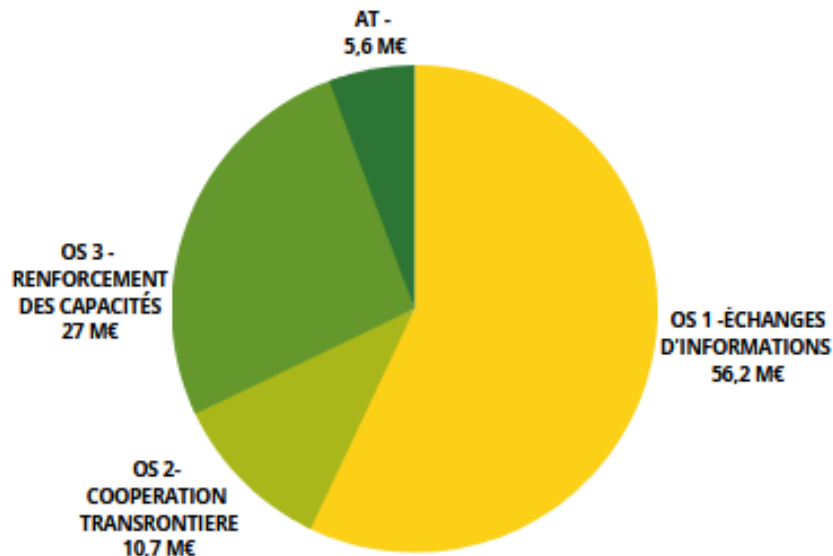
## POLITIQUE COMMUNE DES VISAS

Soutenir la politique commune des visas pour faciliter les déplacements légitimes et prévenir les risques en matière de migration et de sécurité

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :  
Formation des agents consulaires, dématérialisation des procédures, développement des infrastructures des consulats, équipements liés au traitement des demandes de visas



# Répartition financière par objectif spécifique FSI



## Obligations réglementaires :

- OS 1 – Echanges d'informations : minimum 10% de la programmation
- OS 2 – Coopération transfrontière : minimum 10% de la programmation
- 6% d'assistance technique

Comité

Examen

Approbation

# Programme FSI



56,2 M€  
56%



## ECHANGES D'INFORMATIONS

Améliorer et faciliter l'échange d'informations entre les autorités compétentes des Etats membres et au sein de celles-ci, et les organes et organismes de l'Union concernés et, le cas échéant, avec des pays tiers et des organisation internationales

### Types d'action éligibles :

Etudes, développements informatiques, formations, essais, achats d'équipements



# Programme FSI



10,7 M€

11 %

dont actions

spécifiques (54 k€)



## COOPERATION TRANSFRONTIERE

Améliorer et intensifier la coopération transfrontière, y compris les opérations conjointes, entre les autorités compétentes et au sein de celles-ci, en ce qui concerne le terrorisme et la grande criminalité organisée revêtant une dimension transfrontière

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Patrouilles communes, équipes communes d'enquête, opérations conjointes, opération du cycle EMPACT, achats d'équipements



# Programme FSI



**27 M€**

**27%**

dont actions  
spécifiques (1M€)



## RENFORCEMENT DES CAPACITES

Soutenir le renforcement des capacités des Etats membres en matière de prévention et de lutte contre la criminalité, le terrorisme et la radicalisation ainsi que de gestion des incidents, risques et crises liés à la sécurité, y compris par une coopération accrue entre les autorités publiques, les organes et organismes de l'Union concernés, la société civile et les partenaires privés dans différents Etats membres

Types d'action éligibles (liste non exhaustive) :

Formations, exercices de simulation, campagnes de sensibilisation, échanges de bonnes pratiques, actions de coopération avec les pays sources ou de transit de la criminalité

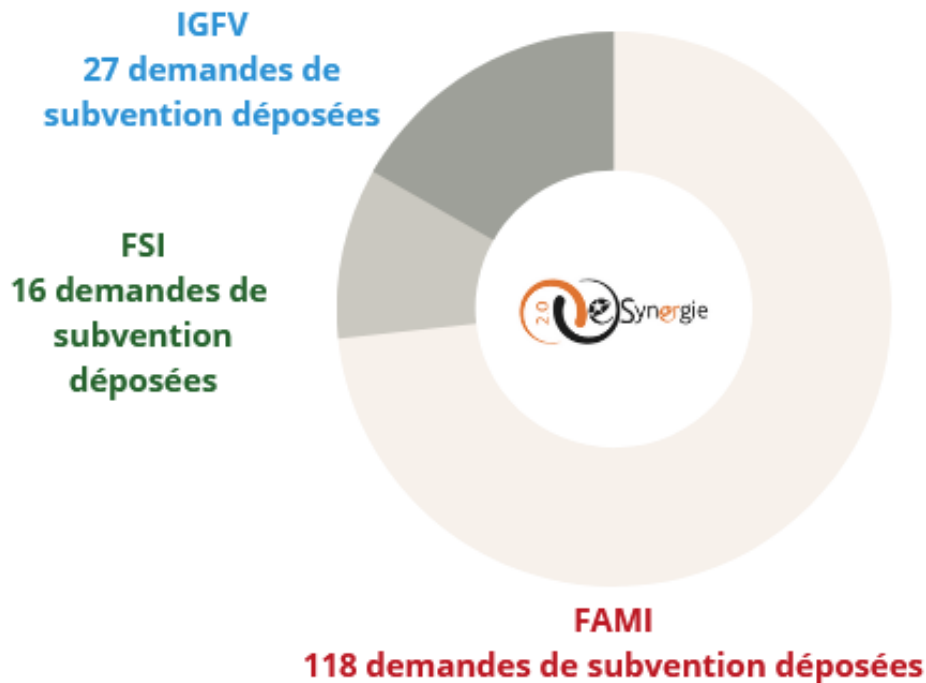


Comité

Examen

Approbation

# Mise en œuvre des programmes Appels à projets 2021-2027



2022

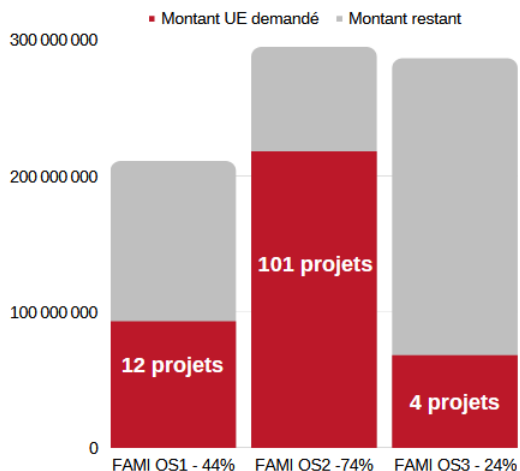




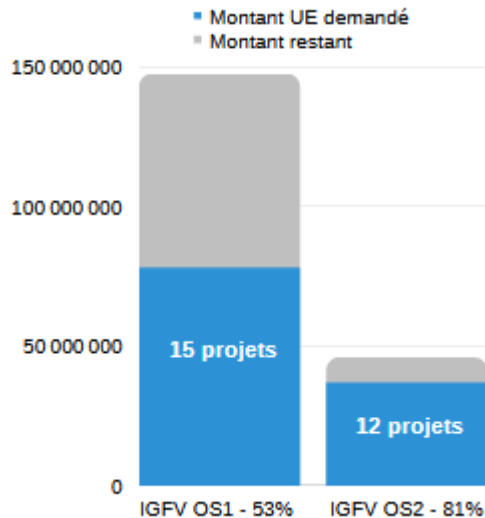
# Premiers appels à projets 2021-2027

## 15 février – 15 juin 2022

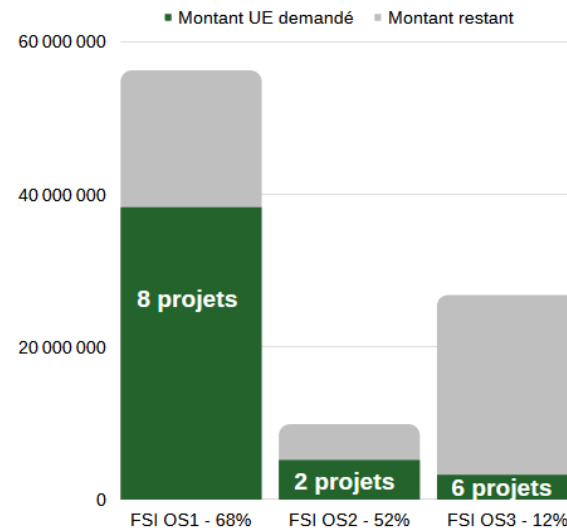
**FAMI 2021-2027**  
1e AAP



**IGFV 2021-2027**  
1e AAP



**FSI 2021-2027**  
1e AAP



# Prochains appels à projets 2021-2027



**FAMI**



**IGFV**



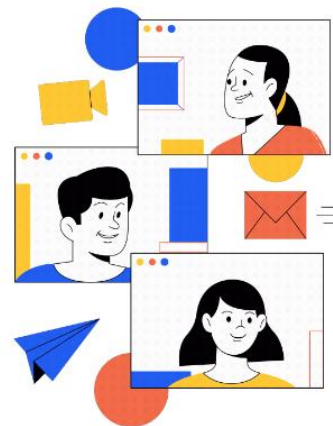
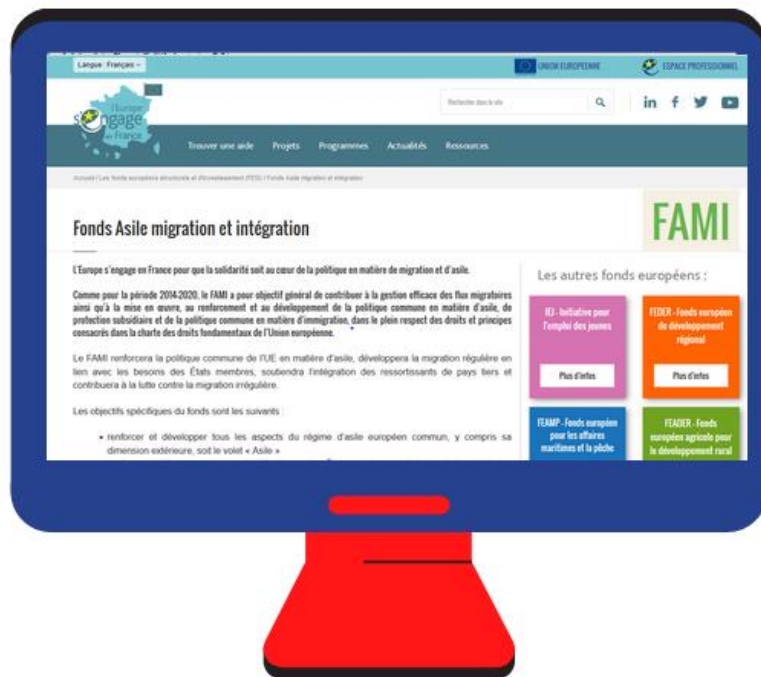
**FSI**



# Communication et visibilité



# Communication et visibilité



# Respect des conditions favorisantes

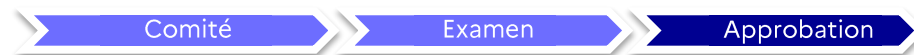
- Commande publique
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées



CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX  
DE L'UNION EUROPÉENNE

(2000/C 364/01)





# 3 – Éléments présentés pour approbation

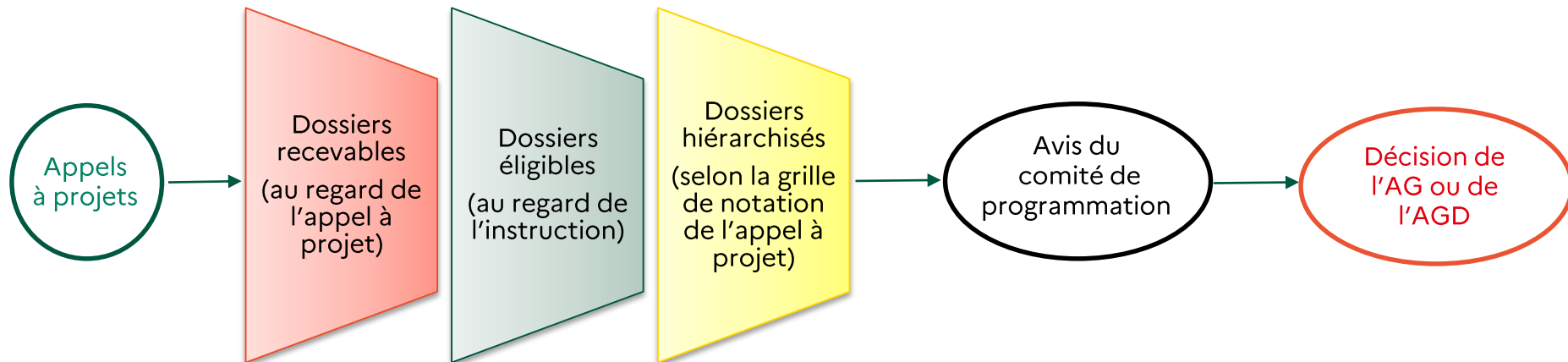
---

Comité

Examen

Approbation

# Méthode de sélection des projets



Comité

Examen

Approbation

# Critères de sélection des opérations FAMI

**1**

Absence de double  
financement  
européen

**2**

Valeur ajoutée  
européenne

**3**

Politique(s)  
publique(s)

**4**

Indicateurs

**5**

Montage financier  
du projet

**6**

Suivi du projet par le  
porteur

**7**

Suivi de  
public cible

**8**

Bonus (climat)





Comité

Examen

Approbation

# Critères de sélection des opérations IGFV

1

Absence de double  
financement  
européen

2

Valeur ajoutée  
européenne

3

Politique(s)  
publique(s)

4

Indicateurs

5

Montage financier  
du projet

6

Suivi du projet par le  
porteur

7

Transversalité

8

Bonus (climat et  
urgence)



Comité

Examen

Approbation

# Critères de sélection des opérations FSI

1

Absence de double  
financement

2

Valeur ajoutée  
européenne

3

Éligibilité et capacité  
du porteur

4

Éligibilité de  
l'opération

5

Montage du projet

6

Suivi du projet par le  
porteur

7

Montage financier  
du projet

8

Indicateurs

9

Bonus (climat et  
urgence)



Comité

Examen

Approbation






Comité

Examen

Approbation



- 1 vote par membre du comité
- présentiel : à main levée 
- visio : inscrire dans le tchat « contre » / « abstention » 
- audio : à voix haute 

# Merci de votre attention

@ [fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr](mailto:fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr)  
[dcis-fsi@interieur.gouv.fr](mailto:dcis-fsi@interieur.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
des étrangers en France



Financé par  
l'Union européenne